



République Française
Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE NEFIACH

PROCÈS VERBAL

Séance du mardi 14 décembre 2021

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 07/12/2021
Présents : 12	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre à 18 heures 30</i>
Votants : 15	<i>Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de: Patrice VILA, le Maire.</i>
	<u>Présents :</u> Patrice VILA, Catherine BARNOLE, Matthieu BOURRET, Frédérique CHAZALMARTIN, Pauline DANY-PROD'HOMME, Nicolas HERNANDEZ, Robert MARIANY, Maéva MORET, Jérôme ROJAS, Monique SOURNIA-TUBAU, Michel VALLIER, Philippe VARLOUD
	<u>Représentés :</u> Fabien BENEY par Robert MARIANY, Agnès LABAU par Patrice VILA, Marine MAGNAN par Frédérique CHAZALMARTIN
	<u>Excusé :</u>
	<u>Absent :</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Maéva MORET

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour de la séance le point suivant :

- **Recensement de la population.**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout à l'ordre du jour de la réunion le point demandé par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Juin 2021. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Objet: DÉCISION MODIFICATIVE N° 02 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NÉFIACH - DE 043 2021 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les chiffres du budget primitif 2021 du budget principal de la commune votés lors de la séance du 14 Avril 2021 et la décision modificative n°01 budget primitif 2021 du budget principal de la commune votée lors de la séance du 14 Juin 2021.

Il rappelle le coût des travaux de mise en sécurité des terrains sinistrés lors de l'incendie du 18 Juillet 2021, réalisés par l'entreprise SERPE, s'élève à 26 880,00 € TTC. Ces travaux ne pouvaient être prévus lors du vote du budget primitif le 12 Avril 2021.

Il indique qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits d'un montant de 26 880,00 € du compte 022 : Dépenses Imprévues au compte 61521 : Entretien de Terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 02 du budget de l'exercice 2021 du budget principal de la Commune de Néfiach telle que proposée par Monsieur le Maire.

Objet: TARIFS DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DE 044 2021 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 Novembre 2018 qui fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2019 et qui sont les suivants :

LIBELLE	2019
PRIX DE VENTE DU M³ DE L'EAU	1,18 €
REDEVANCE ASSAINISSEMENT LE M³	1,12 €
FORFAIT ANNUEL EAU POTABLE	30,00 €
FORFAIT ANNUEL ASSAINISSEMENT	40,00 €

Il indique que le budget de l'Eau et l'Assainissement va présenter un déficit d'exploitation d'environ 15 000 € sur l'exercice 2021 et qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de ce budget.

Il propose d'augmenter les tarifs du service d'eau et d'assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2022 :

Sur la facturation de l'exercice 2022 :

Les forfaits annuels régie municipale :

- Eau potable de 30 € à 45 €
- Assainissement de 40 € à 45 €.

Sur la facturation de l'exercice 2023 :

- Le prix de vente du m³ d'eau de 1,18 € à 1,30 €.
- La redevance assainissement par m³ de 1,12 € à 1,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire de fixer les forfaits régie municipale eau potable et assainissement, le prix de vente du m³ d'eau, de la redevance assainissement par m³ au 1^{er} Janvier 2022 :

LIBELLE	2022
PRIX DE VENTE DU M³ DE L'EAU	1,30 €
REDEVANCE ASSAINISSEMENT LE M³	1,30 €
FORFAIT ANNUEL EAU POTABLE	45,00 €
FORFAIT ANNUEL ASSAINISSEMENT	45,00 €

Objet: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DE 045 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Philippe CAMOS, Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} Classe par promotion interne et Monsieur Joseph MUNOZ, Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} Classe, suite à la réussite au concours, peuvent être promus au grade d'Agent de Maîtrise.

Il propose de promouvoir Messieurs Philippe CAMOS et Joseph MUNOZ au grade d'Agent de Maîtrise et de créer deux postes d'Agent de Maîtrise Territorial sur le tableau de effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les postes proposés par Monsieur le Maire sur le tableau des effectifs de la Commune. Il dit que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont prévus au budget. Il charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Objet: ADOPTION D'UNE DÉLIBÉRATION PERMETTANT A L'EXÉCUTIF D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT - DE 046 2021 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il indique que les budgets concernés sont le budget principal de la commune et le budget du service public d'eau potable et d'assainissement.

VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment son article 88 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-1 ;

VU l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009, notamment son article 13 ;

VU la délibération n° DE_024_2021 en date du 12 Avril 2021 approuvant le budget principal 2021 de la Commune de Néfiach ;

VU la délibération n° DE_023_2021 en date du 12 Avril 2021 approuvant le budget du service public d'eau potable et d'assainissement 2021 de la Commune de Néfiach ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, conformément à l'article L 1612.- du Code général des Collectivités, l'exécutif de la collectivité territoriale à compter du 1er janvier 2021 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2021, en l'absence du budget avant cette date.

Il charge Monsieur le Maire de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Objet: RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNÉE 2022 - DE 047 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population de Néfiach se déroulera du 20 Janvier au 19 Février 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'ouverture, au budget primitif de l'année 2022, d'un crédit de 2 470 € (deux mille quatre cent soixante-dix euros) qui sera utilisé pour la rémunération d'un agent coordonnateur et de 3 agents recenseurs.

Il désigne Madame Aurélie VALETTE en qualité d'agent coordonnateur. Il désigne Mesdames Aurélie VALETTE, Marianne HERMANN et Monsieur René RESPAUT en qualité d'agent recenseur.

Il habilite Monsieur le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Police pluri-communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la police pluri-communale a reçu les jumelles pour contrôler la vitesse. Ils lui ont demandé où la commune souhaite qu'ils interviennent en priorité. Il a donné les secteurs suivants :

- Les 2 entrées du village sur la route départementale ;
- L'avenue Jean Jaurès au niveau du cimetière ;
- L'arrêt des bus.

Le Président clôt la séance à 19 heures 15.

**Le Maire,
Patrice VILA**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrice Vila", written over the official stamp.